PRÉFET
DU JURA
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Sécheresse dans le Jura

Lons-le-Saunier, le

La biodiversité des rivières en danger

La sécheresse atteint un niveau critique dans le département du Jura. Les faibles précipitations et les températures largement au-dessus des moyennes saisonnières qui perdurent depuis le début du printemps ont eu pour conséquence la diminution marquée des débits des cours d'eau de l'ensemble du département.

Cette situation est particulièrement stressante pour la faune et la flore aquatique. La faune se regroupe dans des sites refuges, et tout dérangement au sein de ces sites peut remettre en cause la survie des espèces présentes pendant cette période critique.

De plus les fortes températures et les faibles débits réduisent fortement les capacités auto-épuratoires des cours d'eau. La qualité de l'eau peut devenir localement impropre à la baignade.

C'est pourquoi la pêche est interdite en première catégorie depuis le 9 août et que le préfet du Jura a décidé **d'interdire la pratique des activités aquatiques en rivière à compter du 16 août. Cela concerne toutes les activités aquatiques susceptibles de perturber le fond des cours d'eau : randonnée aquatique, canyoning, canoë, kayak, raft, baignade, orpaillage.**

La baignade reste autorisée sur les sites surveillés par l'Agence Régional de Santé.

Les sports de pagaie restent autorisés sous conditions sur le Doubs et la Loue.

Les activités aquatiques restent autorisées dans les lacs et plans d'eau.

La population est invitée à faire preuve de civisme et à reporter ces activités de loisirs à une période plus favorable à la biodiversité de nos rivières.

Au vu de l'état actuel de la ressource en eau et en application du nouvel arrêté cadre sécheresse, un arrêté préfectoral de restriction temporaire des usages de l'eau de niveau crise pour les cours d'eau est en vigueur. Des opérations de contrôles sont réalisées régulièrement. Toutes les informations actualisées sur le niveau de gravité de la sécheresse et les mesures de restrictions qui s'appliquent sont disponibles sur le site de la préfecture
(https://www.jura.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Eau/Secheresse)
et sur Propluvia (http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluvia/faces/index.jsp).

Direction des services du cabinet

Tél. : 03.84.86.84.40
Mél. : pref-communication@ jura.gouv.fr
Bureau de la communication interministérielle et de la représentation de l'État

8 rue de la préfecture
39030 Lons-le-Saunier Cedex